

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	19
• présents	9
• votants	11
• absents	10
• exclus	

De la commune de Cauvigny

Séance du 13 novembre 2025 à 20 heures 15

Date de convocation :
06 novembre 2025Date d'affichage :
06 novembre 2025

Objet

N° 4826 Autorisation de procéder à un audit de l'église St Martin par la Sté JAMAIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. CHABLE Francis

Étaient présents :

Mme DAVIAU, M. BREEMEERSCH Adjoints, Mmes DEPONDT, JUGAN GORGE, VIDAL, MM ANCART, BROSSARD, RIBEIRO-FARIA.
Absents excusés : Mme DE LAERE, DOREMIEUX, DUCHESNE, GUIGONNET, SATIZELLE M. BARKATS, MARTINS, ROZE
Absents ayant donné pouvoir : MM BARRAULT, GOMEZ

Secrétaire de séance :

Mme VIDAL Cécile

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a vu d'anomalies structurelles et d'infiltrations, il est nécessaire de procéder à un audit de l'église Saint Martin par la Société JAMAIN pour la somme de 9000.00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un soutien financier est prévu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à l'issue du commencement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à réaliser un audit de l'église Saint Martin par la Société JAMAIN pour la somme de 9000.00 € HT.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Cauvigny le 13 novembre 2025
Le Maire, Francis CHABLE

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID : 060-216001347-20251113-DELIB4826-DE

S²LO